

Annexe I

Groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001

On trouvera énumérés ci-dessous les groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ainsi que les États qui composent chaque groupe.

Afrique

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

Amérique centrale et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Bahamas	Honduras
Barbade	Jamaïque
Belize	Nicaragua
Costa Rica	Panama
Cuba	République dominicaine
Dominique	Sainte-Lucie
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Grenade	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guatemala	Trinité-et Tobago

Amérique du Nord

Canada	Mexique
États-Unis d'Amérique	

Amérique du Sud

Argentine	Guyana
Bolivie	Paraguay
Brésil	Pérou
Chili	Suriname
Colombie	Uruguay
Équateur	Venezuela

Asie de l'Est et du Sud-Est

Brunéi Darussalam	République de Corée
Cambodge	République démocratique populaire lao
Chine	République populaire démocratique de Corée
Indonésie	Singapour
Japon	Thaïlande
Malaisie	Viet Nam
Mongolie	
Myanmar	
Philippines	

Asie du Sud

Bangladesh	Maldives
Bhoutan	Népal
Inde	Sri Lanka

Asie occidentale

Afghanistan	Kirghizistan
Arabie saoudite	Koweït
Arménie	Liban
Azerbaïdjan	Oman
Bahreïn	Ouzbékistan
Émirats arabes unis	Pakistan
Géorgie	Qatar
Iran (République islamique d')	République arabe syrienne
Iraq	Tadjikistan
Israël	Turkménistan
Jordanie	Turquie
Kazakhstan	Yémen

Europe

Albanie	Lettonie
Allemagne	Liechtenstein
Andorre	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Saint-Siège
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Ukraine
Italie	Yougoslavie

Océanie

Australie	Nouvelle-Zélande
Fidji	Palaos
Îles Marshall	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Îles Salomon	Samoa
Kiribati	Tonga
Micronésie (États fédérés de)	Tuvalu
Nauru	Vanuatu
Niue	

Annexe II

Composition actuelle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Edouard Armenakovich Babayan

Diplômé du deuxième Institut médical de Moscou (1941). Professeur, docteur en médecine, académicien. Chercheur scientifique principal à l'Institut de recherche scientifique en psychiatrie sociale et légale. Vice-Président honoraire du Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies. Auteur de plus de 200 articles scientifiques, notamment de monographies et de cours sur le contrôle des drogues, publiés dans de nombreux pays du monde entier. Lauréat du prix international E. Brauning récompensant l'action menée en faveur du contrôle des stupéfiants; lauréat du prix Scriabine récompensant les travaux qui ont contribué au progrès de la biologie et de la médecine et lauréat du prix Semaschko pour la meilleure publication sur la gestion de la santé publique. Membre honoraire de la Société Pourkine et médecin honoraire de la Fédération de Russie. Chef de la délégation russe à la Commission des stupéfiants (1964-1993). Président de la Commission (1977 et 1990). Président du Comité permanent du Bureau du contrôle des stupéfiants de la Fédération de Russie (1999). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995). Deuxième Vice-Président de l'Organe et Président du Comité permanent des évaluations (1997 et 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 1995).

Chinmay Chakrabarty

Diplômé d'histoire avec mention de l'Université de Calcutta. A participé à plusieurs cours sur le droit pénal, l'administration publique, la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information ainsi que sur la sécurité nationale et les relations internationales. A occupé différents postes dans les domaines de la répression et de l'administration des stupéfiants, tout d'abord au Service des contributions directes de l'État du Bengale-Occidental (1956-1959) avant de devenir commissaire adjoint de police puis Inspecteur général adjoint de la police de l'État d'Orissa et, par la suite, Directeur général de l'Office chargé du contrôle des stupéfiants en Inde (1990-1993). A exercé pendant 22 ans des fonctions d'encadrement sur le terrain dans

deux États de la Fédération, a travaillé pendant 15 ans aux plus hauts niveaux de l'administration nationale de la police et a occupé des postes de direction dans l'administration indienne. Président des comités interministériels chargés d'élaborer le plan directeur national pour la lutte contre l'abus des drogues (1993-1994) et de préparer des rapports finals sur les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en Inde (1996). Membre de la délégation indienne à l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC/Interpol) (1990-1992), à la Commission des stupéfiants (1992) et à de nombreuses réunions régionales et bilatérales. A pris part à des voyages d'étude organisés par le PNUCID et la Drug Enforcement Administration des États-Unis (1990). Auteur de nombreux articles publiés dans des revues spécialisées. A reçu la médaille du Président pour services rendus dans la police (1990) ainsi que la médaille du mérite de la police indienne (1997). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1997). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 1997). Premier Vice-Président de l'Organe (2001).

Nelia Cortes-Maramba

Docteur en médecine, professeur de pharmacologie et de toxicologie à la Faculté de médecine de l'Université des Philippines à Manille et Chef du Service national de contrôle et d'information toxicologiques au Centre hospitalier des Philippines. Diplômée de l'American Board of Pediatrics; membre de la Société philippine de pédiatrie et de la Société philippine de pharmacologie expérimentale et clinique. Vice-Présidente de la Société philippine de toxicologie professionnelle et clinique. Membre du Comité du formulaire national du Département de la santé (Philippines). A occupé divers postes au sein de 41 comités et groupes consultatifs s'occupant de recherche, pharmacologie, pharmacodépendance, et toxicologie ainsi que des programmes d'enseignement médical d'organisations nationales et internationales, et notamment les postes suivants: Présidente du

Département de pharmacologie de la Faculté de médecine de l'Université des Philippines (1975-1983); membre du Comité consultatif de la recherche en matière de santé pour la Région du Pacifique occidental, Organisation mondiale de la santé (OMS) (1981-1984); et membre du Tableau (OMS) d'experts des problèmes liés à la pharmacodépendance. Auteur de 56 ouvrages, y compris des livres et des articles publiés dans des revues et des actes d'ateliers internationaux, ainsi que des monographies sur la pharmacologie, la toxicologie et la pédiatrie. Recherche dans les domaines de la tératologie, de la pharmacologie expérimentale, des plantes médicinales et de la toxicologie professionnelle et clinique. Lauréate de 20 distinctions honorifiques et prix (depuis 1974), notamment: prix Lingkod Bayan, décerné par la Présidente Corazón Aquino et la Commission de la fonction publique (1988); prix *Life Achievement* en recherche médicale décerné par le Conseil national de la recherche des Philippines (1992); prix du meilleur chercheur (1993) et du meilleur enseignant de l'Université des Philippines à Manille (1993 et 1999); prix récompensant la meilleure contribution individuelle à l'action menée en vue de prévenir et de combattre l'abus des drogues, décerné par la Commission des drogues dangereuses (1994); prix Tuklas (1996) et plus haute distinction en recherche médicale (1998), décernés par le Conseil philippin de la recherche-développement en santé, qui relève du Département de la science et de la technologie; et prix spécial pour ses activités dans les domaines de la pharmacologie pédiatrique, de la toxicologie et des plantes médicinales (1999). Compte parmi "Les 100 femmes des Philippines" (1999). Participation à 65 réunions internationales (1964-2001) sur la toxicologie, la pharmacodépendance, la recherche sur les plantes médicinales et la pharmacologie. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1997). Vice-Présidente du Comité permanent des évaluations (1998 et 2000). Deuxième Vice-Présidente de l'Organe et Présidente du Comité permanent des évaluations (1999 et 2001).

Philip Onagwele Emafo

Pharmacien. Chargé de cours en biochimie, Université d'Ibadan (1969-1971); chargé de cours et maître de conférences en microbiologie et biochimie pharmaceutiques, Université du Bénin (Nigéria) (1971-1977); Pharmacien-chef et Directeur des services pharmaceutiques, Ministère fédéral de la santé, Nigéria (1977-1988); et consultant auprès du

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (1993-1995). Président de l'ordre des pharmaciens du Nigéria (1977-1988); membre du Tableau (OMS) d'experts sur la pharmacopée internationale et les préparations pharmaceutiques (1979-1999); rapporteur général de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, Vienne (1987); Président de la dixième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants (1988); membre du Groupe d'experts chargés par le Secrétaire général d'examiner le dispositif de lutte contre l'abus des drogues (1990); membre du groupe consultatif intergouvernemental spécial d'experts créé par la Commission des stupéfiants pour évaluer les atouts et les carences de la lutte mondiale contre la drogue (1994); membre du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'OMS (1992, 1994 et 1998); et membre du groupe d'experts convoqué par le Secrétaire général en application de la résolution 1997/37 du Conseil économique et social pour examiner le mécanisme des Nations Unies en matière de contrôle des drogues (1997-1998). Membre du Groupe consultatif de l'Organe international de contrôle des stupéfiants chargé d'analyser les substances devant être contrôlées conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (1998 et 1999). Consultant auprès de l'Organisation de l'unité africaine, Addis Abeba (1998 et 1999). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000) et du Comité permanent des évaluations (depuis 2000). Rapporteur de l'Organe (2001).

Jacques Franquet

Préfet délégué pour la sécurité et la défense, préfecture du Nord de la France. Consultant (depuis 1996) pour les programmes suivants: PHARE (programme de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale), STAR (coopération avec les pays membres de la CEI) et PAAD (Programme africain antidrogue). Expert auprès de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies à Lisbonne. Chargé de cours pour le diplôme d'études supérieures spécialisées intitulé "Conduites addictives et sciences humaines" des universités de Lille II et Lille III. Membre du Comité d'orientation relatif au diplôme interuniversitaire de prévention et prise en charge des conduites de dépendance de l'Université catholique de

Lille (France) et de l'Université de Montréal (Canada). Maîtrise de droit; diplômé de criminologie; diplômé de langues et civilisations du monde slave méridional (croate). Chef de la Section économique et financière puis de la Section criminelle du Service régional de la police judiciaire, Lyon (1969-1981). Chef du Service régional de la police judiciaire, Ajaccio (1981-1983). Directeur de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (1983-1989). Responsable de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste, directement rattachée au Directeur général de la police nationale (1988-1989). Directeur du Service de coopération technique internationale de police (1990-1992). Directeur central de la police judiciaire, Chef du Bureau central national d'Interpol France (1993-1994). Inspecteur général des services actifs de la police nationale auprès du Directeur général de la police nationale et expert du PNUCID (1995-1996). Commandeur dans l'Ordre national du mérite, Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre luxembourgeois du mérite; Officier de l'Ordre espagnol du mérite policier et titulaire de sept autres distinctions. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1997). Membre du Comité permanent des évaluations (1997). Membre du Comité des questions financières et administratives (1998). Rapporteur de l'Organe (1999 et 2000).

Hamid Ghodse

Professeur de psychiatrie à l'Université de Londres. Consultant *honoris causa* en matière de santé publique, Merton, Sutton et Wandsworth. Directeur du Service régional de traitement, de formation et de recherche dans le domaine de la pharmacodépendance; Directeur de l'*Addiction Resource Agency for Commissioners* et psychiatre consultant dans les hôpitaux universitaires St. George et Springfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Président des Centres collaborateurs européens pour les études sur la toxicomanie. Président du Département du comportement toxicomane et de la médecine psychologique; Directeur du service d'éducation et de formation et Directeur du service de la recherche, de l'évaluation et du suivi au Centre d'études sur la dépendance de la faculté de médecine de St. George et à la faculté mixte pour les sciences de la santé des universités de Londres et de Kingston; et Membre du Conseil universitaire et du Comité de l'assurance-qualité de la faculté de médecine de

St. George (Université de Londres). Président de l'Association des professeurs de psychiatrie des îles Britanniques; et Membre du Comité exécutif de la Fédération des enseignants praticiens (Royaume-Uni). Membre du Comité scientifique sur le tabac et la santé. Responsable des diplômés de haut niveau en psychiatrie à l'Université de Londres. Conseiller auprès du Comité mixte du Formulaire qui relève du Formulaire britannique. Vice-Président et Directeur du Conseil des affaires internationales du Collège royal de psychiatrie. Membre du Conseil exécutif du Conseil médical de l'alcoolisme (Royaume-Uni). Membre de l'Autorité d'évaluation clinique du Royaume-Uni. Membre du Tableau (OMS) d'experts des problèmes liés à la pharmacodépendance. Rédacteur à l'*International Journal of Social Psychiatry* et au *Substance Misuse Bulletin*. Membre du Conseil consultatif de rédaction de la revue *Addiction*. Auteur de plusieurs ouvrages et de plus de 240 articles scientifiques sur les toxicomanies et les problèmes liés à la drogue. Membre du Collège royal de psychiatrie (Royaume-Uni). Membre du Collège royal de médecine de Londres, du Collège royal de médecine d'Édimbourg et de la faculté de santé publique (Royaume-Uni). Président de l'Association européenne des professeurs de psychiatrie et membre de l'Association internationale d'épidémiologie. Membre, rapporteur et président de divers comités d'experts, groupes d'étude et autres groupes de travail de l'OMS et de la Communauté européenne sur la pharmacodépendance et l'alcoolisme. Président des groupes d'experts de l'OMS sur l'enseignement médical (1986), l'enseignement pharmaceutique (1987), la formation du personnel infirmier (1989) et la prescription rationnelle de substances psychoactives. Professeur invité au titre de la Fondation M.S. McLeod à l'Association d'enseignement médical supérieur d'Australie du Sud (1990). Professeur honoraire à l'Université de Beijing. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1992) et du Comité permanent des évaluations (1992). Président de l'Organe (1993, 1994, 1997, 1998, 2000 et 2001).

Nüzhet Kandemir

Diplômé en sciences politiques de l'Université d'Ankara. Troisième Secrétaire, Direction générale du deuxième Département (Affaires du Proche et du Moyen-Orient), Ministère des affaires étrangères

(1957-1959); Troisième Secrétaire, Département des affaires économiques et commerciales, Ministère des affaires étrangères de Turquie (1960-1961); Deuxième et Troisième Secrétaire, ambassade de Turquie à Madrid (1961-1963); Premier et Deuxième Secrétaire, ambassade de Turquie à Oslo (1963-1966); Premier Secrétaire, Direction générale du deuxième Département (Affaires du Proche et Moyen-Orient), Ministère des affaires étrangères (1966-1967); Directeur du Département du personnel, Ministère des affaires étrangères (1967-1968); Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Genève) (1968-1972); Rapporteur, Vice-Président et Président du Conseil d'administration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (1970-1972); Directeur adjoint et conseiller, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères (1972-1973); Directeur adjoint de la Division des stupéfiants, Office des Nations Unies à Genève (1973-1979); Directeur général des affaires de sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères (1979-1982); Ambassadeur de Turquie en Iraq (1982-1986); Sous-Secrétaire, Ministère des affaires étrangères (1986-1989); Ambassadeur de Turquie aux États-Unis d'Amérique (1989-1998). Participation à des sessions de la Commission des stupéfiants (1968-1979), de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (1972), de la Conférence des Nations Unies en vue de l'adoption d'un protocole sur les substances psychotropes (1971), ainsi qu'à des sessions de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient. Membre du Groupe d'experts chargés par le Secrétaire général d'examiner le dispositif de lutte contre l'abus des drogues (1990). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2000). Membre du Comité des questions financières et administratives de l'Organe (2001).

Dil Jan Khan

Licencié en lettres, licencié en droit et titulaire d'une maîtrise de sciences politiques. Secrétaire de la Division des États et des régions frontalières (1990-1993), Secrétaire de la Division de l'intérieur (1990) et Secrétaire de la Division du contrôle des stupéfiants (1990 et 1993-1994) du Gouvernement pakistanais. Commandant de la police des frontières de la province

frontalière du Nord-Ouest (1978-1980 et 1982-1983). Inspecteur général de la police de la province frontalière du Nord-Ouest (1980-1982 et 1983-1986). Secrétaire adjoint au Ministère pakistanais de l'intérieur (1986-1990). Conseiller (1973-1978) et Premier Secrétaire (1972) à l'Ambassade du Pakistan à Kaboul. Titulaire du Sitara-i-Basalat, l'une des plus hautes distinctions récompensant le courage, décernée par le Président pakistanais (1990). Président du Club international de Kaboul. Doyen du Corps des conseillers de la fonction publique d'Afghanistan. Membre du Comité consultatif juridique afro-asiatique. Président de l'Association des policiers du Pakistan (1993-1994). Membre bienfaiteur de l'Anti-narcotics Society (organisation non gouvernementale) (1982-1983). A participé au séminaire sur les cultures de substitution au pavot à opium, tenu à Bangkok en 1978. Chef de la délégation pakistanaise au Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (1990-1993); à l'atelier du Comité consultatif juridique afro-asiatique du HCR (1991); à la réunion du HCR (1991); à la réunion du Comité consultatif juridique afro-asiatique à New Delhi (1991); à la réunion du Programme alimentaire mondial (1992); et aux pourparlers en vue de l'assistance aux réfugiés afghans, tenus à Genève et à Washington (1993). Chef de la délégation pakistanaise à la Commission des stupéfiants (1993 et 1994); aux consultations techniques entre l'Inde et le Pakistan sur la coopération dans les activités de contrôle des drogues, tenues à Vienne sous les auspices du PNUCID (1994); ainsi qu'à la première réunion de décideurs chargée de définir une politique de coopération technique entre le Pakistan et l'Inde (1994). Responsable du dispensaire pour le traitement des personnes démunies, dont les toxicomanes et la main-d'œuvre enfantine en milieu rural (1999). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995) et du Comité permanent des évaluations (depuis 1995). Premier Vice-Président de l'Organe (1998). Président du Comité des questions financières et administratives (2000). Membre du Comité des questions financières et administratives (2001).

Maria Elena Medina-Mora

Titulaire d'un diplôme de psychologie (spécialisation en psychologie sociale et clinique) (1970-1976), d'une maîtrise de psychologie

(psychologie clinique) (1976-1979) et d'un doctorat de psychologie sociale, Université autonome du Mexique (UNAM) (1993). Professeur de recherche clinique, faculté de psychologie, Université autonome du Mexique (depuis 1979); professeur de psychiatrie, faculté de médecine (1993-1997); et coordonnatrice du diplôme sur la pharmacodépendance à l'Universidad Autónoma Metropolitana (1996-1997). Directrice de la Division de recherches épidémiologiques et psychosociales, Institut mexicain de psychiatrie, et coordonnatrice des études en matière de santé mentale pour la maîtrise et le doctorat en sciences de la santé, Faculté de médecine, Université autonome du Mexique (depuis 1997). Membre du Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance (1986); et membre du Conseil mexicain de la recherche scientifique (niveau III) de l'Académie des sciences, de l'Académie nationale de médecine et de l'Association mexicaine des psychologues. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (2000 et 2001).

Herbert S. Okun

Diplomate et enseignant. Conférencier en droit international invité à la faculté de droit de Yale et à l'École des hautes études internationales de l'Université Johns Hopkins (États-Unis d'Amérique). Membre du corps diplomatique des États-Unis (1955-1991). Ambassadeur en République démocratique allemande (1980-1983). Ambassadeur et représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies (1985-1990). Membre du Groupe d'experts chargés par le Secrétaire général d'examiner le dispositif de lutte contre l'abus des drogues (ONU) (1990). Directeur exécutif fondateur du Financial Services Volunteer Corps (États-Unis) (1990). Envoyé personnel adjoint du Secrétaire général de l'ONU en ex-Yougoslavie (1991). Co-Vice-Président de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie (1992-1993). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1992). Rapporteur de l'Organe (1997). Membre (1998 et 2001) et Vice-Président (1999) du Comité permanent des évaluations. Premier Vice-Président de l'Organe (1996 et 2000). Membre (1999) et Président (2001) du Comité des questions financières et administratives.

Alfredo Pemjean

Docteur en médecine (1968) et psychiatre (1972). Professeur de psychiatrie à l'Université du Chili (depuis 1979). Professeur de psychiatrie à la faculté de psychologie de l'Universidad Católica du Chili (depuis 1983). Chef du service clinique de psychiatrie de l'hôpital Barros Luco-Trudeau (1975-1981). Chef du Département de santé mentale et de psychiatrie de la faculté de médecine du campus sud de l'Université du Chili (1976-1979 et 1985-1988). Professeur participant au programme de maîtrise sur la santé mentale dans le cadre de la santé publique, à la faculté de santé publique de l'Université du Chili (1993-1996). Chef du Service de santé mentale du Ministère chilien de la santé (1990-1996). Président de la Société ibéro-américaine pour l'étude de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance (1986-1990). Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995). Deuxième Vice-Président (1998) et premier Vice-Président (1999) de l'Organe. Membre du Comité des questions financières et administratives (2000). Président (1998) et Vice-Président (1997 et 2001) du Comité permanent des évaluations.

Sergio Uribe Ramírez

Diplômé de sciences politiques de l'Université des Andes, Bogota (1977); Maîtrise de lettres de l'École des hautes études internationales de l'Université Johns Hopkins, Washington (1979). Consultant et conseiller pour les questions relatives à la réduction de l'offre de drogues illicites. Responsable de la coopération technique à la Banque interaméricaine de développement (1979-1986); conseiller à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), à l'Institut colombien d'agronomie et au Ministère colombien de l'agriculture (1986-1990); conseiller auprès du Conseil de l'Accord de Cartagène (Groupe andin) et du Bureau national colombien pour les situations d'urgence (1988); consultant et conseiller auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1988-1990); professeur à l'Université des Andes, Département des sciences politiques, programme du premier cycle (1988-1991 et 1995-1996); Conseiller à l'Institut colombien d'agronomie et à la Banque mondiale pour la planification agricole en Argentine et au Costa Rica (1989-1990); Conseiller du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le Plan de redressement national de la Présidence

de la République (1991-1992); consultant à la Banque interaméricaine de développement pour les prêts aux fins de la prévention de l'abus des drogues (1991) et aux fins des activités de substitution (1995 et 1997-1999); Conseiller du PNUD pour le Plan de redressement national de la Présidence de la République (1992-1994); consultant à la Direction nationale des stupéfiants, au PNUD et au Service chargé des affaires de stupéfiants (1994); consultant pour le Groupe de Dublin (1994); chercheur pour le projet du PNUD sur la narco-industrie en Colombie (1994-1995); coordonnateur et conférencier à l'Université des Andes, programme de formation des cadres supérieurs, module sur le trafic des stupéfiants (1995 et 1996); professeur à l'Université des Andes chargé du programme du troisième cycle (1995 et 1997-1998); directeur de la planification pour le Plan national concernant les activités de substitution (PLANTE) (1996-1997); Conseiller à la Direction nationale des stupéfiants (1996-1998). Consultant pour les questions de réduction de l'offre de coca et de pavot à opium à Bogota (depuis 1999). Conférencier au Colloque sur les cultures illicites en Colombie, Université des Andes, Bogota (2000); conférencier au Congrès international sur la douleur, Bogota (2000); conférencier d'honneur à la Conférence des Caraïbes sur la criminalité et la justice pénale, Kingston (2001); conférencier au Centre interdisciplinaire d'études régionales (CIDER), Université des Andes (2001); conférencier à la faculté des sciences économiques de l'Université des Andes, Bogota (2001); Centre d'études sur la dépendance de la faculté de médecine de St. George (Londres) (2001); conférencier au Centre d'études latino-américaines de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni) (2001). Auteur d'articles dans diverses publications universitaires sur la réduction de l'offre de drogues illicites; Bulletin de la Direction nationale des stupéfiants (depuis 1996); Thoumi Francisco *et al.*, *Los cultivos ilícitos en Colombia: su impacto económico, político y social* (1997). Université des Andes, "Cultivos ilícitos en Colombia" (2001). Bourse Fulbright (1977-1979); et bourse de la Chase Manhattan Bank (1977-1979). Conseiller et conférencier à la Conférence sur le pavot à opium, Bogota (1993), à la Conférence sur les activités de substitution, Lima (1993) et Santa Cruz (1996), et à la Conférence sur les crimes contre l'environnement, Bogota (1998). Membre du Comité permanent des évaluations (1999 et 2000). Membre du Comité des questions financières et administratives (2000).

Zheng Jiwang

Diplômé de la faculté de médecine de Beijing (1963-1969). Chercheur assistant et chercheur associé, Département de neuropharmacologie, Institut chimico-pharmacologique de Beijing (1969-1987); chef du Département de neuropharmacologie, Institut chinois de pharmacodépendance (1987-1990); invité à collaborer en qualité d'expert avec le centre de recherche sur la dépendance du National Institute on Drug Abuse des États-Unis (1990-1991). Professeur de pharmacologie et chef du Département de neuropharmacologie (depuis 1993) et Directeur (depuis 1999) de l'Institut chinois de pharmacodépendance. Chef de la Section de la pharmacodépendance de la Société chinoise de toxicologie. Auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Control and Management of Drug Abuse* (1997) et *Sedative-Hypnotics and Diseases Induced by Drugs* (1997); auteur de plusieurs articles parus dans des revues telles que la *Revue chinoise de la pharmacodépendance*, portant notamment sur les sujets suivants: héroïnomanie et traitement des héroïnomanes; pharmacodépendance et auto-administration intraveineuse de dihydroétorphine, de méthamphétamine et d'amfépramone chez le rat; usage clinique des stupéfiants en Chine; possibilités de dépendance psychique à la dihydroétorphine; possibilités de dépendance physique aux analgésiques narcotiques; et substitution de la buprénorphine chez les rats et les singes morphinomanes. Rédacteur en chef de la *Revue chinoise de la pharmacodépendance*. Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (2000 et 2001).

L'Organe international de contrôle des stupéfiants

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire, créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'Organe se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays (pour la composition actuelle, se reporter à l'annexe II de la présente publication). Trois membres ayant l'expérience de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'Organe doivent être des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'OICS, toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pleine indépendance technique de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Le secrétariat de l'OICS est une unité administrative du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'Organe. L'OICS collabore étroitement avec le PNUCID dans le cadre des arrangements approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/48. Il collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues. Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'Organe coopère également avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation mondiale des douanes).

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les traités suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'OICS sont les suivantes:

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'OICS, agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que soient disponibles en quantités suffisantes les stupéfiants requis à des fins médicales et scientifiques et d'empêcher le détournement des stupéfiants des sources licites vers les circuits illicites. L'OICS surveille également comment les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite;

b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'OICS identifie les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'OICS:

a) Administre le régime des évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et encourage les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'ONU, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les gouvernements, et recommande les mesures correctives qui peuvent paraître nécessaires;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et recommande à cette fin, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'OICS est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou rencontrent des difficultés à les appliquer, les mesures propres à remédier à cette situation et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, l'OICS constate que les mesures propres à remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'OICS à recommander aux parties de cesser d'importer ou d'exporter des drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. En toutes circonstances, l'OICS agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'OICS aide les administrations nationales à s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions. Pour ce faire, il offre des séminaires et stages de formation régionaux à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues.

Rapports

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport, dans lequel est analysée la situation mondiale en matière de contrôle des drogues, permet aux autorités nationales d'actualiser leur connaissance des problèmes qui se posent aujourd'hui ou qui risquent de se poser demain et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS appelle l'attention des gouvernements sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, l'OICS suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'OICS, aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations. Il utilise aussi des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles qu'Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des organisations régionales.

Le rapport annuel de l'OICS est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant les mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et l'analyse par l'OICS de ces données. Ces données sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle des mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que de leur détournement vers les circuits illicites. De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des substances chimiques utilisés fréquemment dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au rapport annuel.

Depuis 1992, le premier chapitre du rapport annuel est consacré à un problème spécifique relatif au contrôle des drogues pour lequel l'OICS présente ses conclusions et recommandations afin de contribuer aux discussions et aux décisions en matière de contrôle des stupéfiants sur le plan national, régional et international. Les thèmes suivants ont été traités dans les précédents rapports annuels:

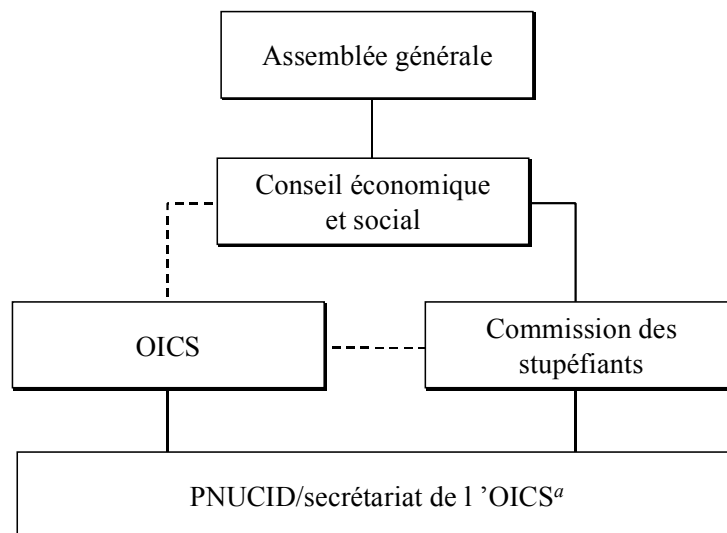
- 1992: Légalisation de l'utilisation non médicale des drogues
- 1993: Importance de la réduction de la demande
- 1994: Évaluation de l'efficacité de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- 1995: Priorité à la lutte contre le blanchiment de l'argent
- 1996: L'abus des drogues et le système de justice pénale
- 1997: Comment prévenir l'abus des drogues dans un environnement propice à la promotion des drogues illicites?
- 1998: Contrôle international des drogues: passé, présent et avenir
- 1999: Vaincre la douleur
- 2000: Surconsommation des substances pharmaceutiques placées sous contrôle international

Le chapitre premier du rapport de l'OICS pour 2001 porte sur les défis en matière de répression antidrogue à l'ère de la mondialisation et des nouvelles technologies.

Le chapitre II analyse le fonctionnement du système de contrôle international des drogues en se basant essentiellement sur les renseignements transmis directement par les gouvernements à l'OICS conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'accent est mis sur le contrôle à l'échelle mondiale de toutes les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes, ainsi qu'aux substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite de ces drogues.

Le chapitre III présente certaines des grandes tendances en matière de trafic et d'abus de drogues et les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en s'attaquant à ces problèmes. Des situations concrètes en matière de contrôle des drogues, dans chacun des pays où une mission ou une visite technique de l'OICS a eu lieu, font l'objet de commentaires spécifiques.

Le système des Nations Unies, les organes de contrôle des drogues et leur secrétariat



Légende:

----- Indique un lien direct (administratif ou constitutionnel)

————— Indique des relations de travail (rapports, coopération, avis consultatifs)

^a Le secrétariat de l'OICS, pour les questions de fond, rend compte à l'OICS uniquement.